

C-497

First Session, Forty-first Parliament,
60-61-62 Elizabeth II, 2011-2012-2013

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-497

Act to amend the Navigable Waters Protection Act (St. Croix
River, Restigouche River and Saint John River)

FIRST READING, APRIL 22, 2013

NOTE

2nd Session, 41st Parliament

This bill was introduced during the First Session of the 41st Parliament. Pursuant to the Standing Orders of the House of Commons, it is deemed to have been considered and approved at all stages completed at the time of prorogation of the First Session. The number of the bill remains unchanged.

MR. GODIN

C-497

Première session, quarante et unième législature,
60-61-62 Elizabeth II, 2011-2012-2013

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-497

Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables
(rivières St. Croix, Restigouche et Saint John)

PREMIÈRE LECTURE LE 22 AVRIL 2013

NOTE

2^e session, 41^e législature

Le présent projet de loi a été présenté lors de la première session de la 41^e législature. Conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre des communes, il est réputé avoir été examiné et approuvé à toutes les étapes franchies avant la prorogation de la première session. Le numéro du projet de loi demeure le même.

M. GODIN

SUMMARY

This enactment amends the *Navigable Waters Protection Act* in order to add the St. Croix River and the Restigouche River to the navigable waters listed in the schedule to that Act and to replace the upstream point of the Saint John River listed in the schedule to that Act, as it will read immediately after the coming into force of section 331 of the *Jobs and Growth Act, 2012*.

SOMMAIRE

Le texte modifie la *Loi sur la protection des eaux navigables* pour ajouter les rivières St. Croix et Restigouche aux eaux navigables mentionnées à l'annexe de cette loi et pour remplacer le point en amont de la rivière Saint John mentionnée à l'annexe de cette loi, dans sa version postérieure à l'entrée en vigueur de l'article 331 de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*.

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-497

PROJET DE LOI C-497

Act to amend the Navigable Waters Protection Act (St. Croix River, Restigouche River and Saint John River)

Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables (rivières St. Croix, Restigouche et Saint John)

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

R.S., c. N-22

NAVIGABLE WATERS PROTECTION ACT

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

L.R., ch. N-22

1. Part 2 of the schedule to the *Navigable Waters Protection Act*, as it reads immediately after the coming into force of section 331 of the *Jobs and Growth Act, 2012*, is amended by adding after item 59 in the columns shown the following:

1. La partie 2 de l'annexe de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, dans sa version postérieure à l'entrée en vigueur de l'article 331 de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, est modifiée par adjonction, après l'article 59, dans les colonnes indiquées, de ce qui suit :

Item: "59.1"

10 Article: « 59.1 »

Column 1: "St. Croix River"

Colonne 1 : « Rivière St. Croix »

Column 2: "45°04'17" N, 67°05'04" W"

Colonne 2 : « 45°04'17" N., 67°05'04" O. »

Column 3: "45°36'41" N, 67°28'00" W"

Colonne 3 : « 45°36'41" N., 67°28'00" O. »

Column 4: "From Spednic Lake to the Atlantic Ocean"

15 Colonne 4 : « À partir du lac Spednic jusqu'à l'océan Atlantique »

Item: "59.2"

Article: « 59.2 »

Column 1: "Restigouche River"

Colonne 1 : « Rivière Restigouche »

Column 2: "48°05'09" N, 66°21'35" W"

Colonne 2 : « 48°05'09" N., 66°21'35" O. »

Column 3: "47°50'36" N, 67°22'29" W"

Colonne 3 : « 47°50'36" N., 67°22'29" O. » 20

Column 4: "From the confluence with Patapedia River to the Gulf of St. Lawrence"

Colonne 4 : « Au confluent de la rivière Patapédia et de la rivière Restigouche jusqu'au golfe du Saint-Laurent »

2. Columns 3 and 4 of item 60 of Part 2 of the schedule to the Act are replaced by the following:

Column 3: “47°10’52” N, 68°54’00” W”

Column 4: “From Hafey Island to the Atlantic Ocean”

2. Les colonnes 3 et 4 de l’article 60 de la partie 2 de l’annexe de la même loi sont remplacées par ce qui suit :

Colonne 3 : « 47°10’52” N., 68°54’00” O. »

Colonne 4 : « À partir de l’île Hafey jusqu’à l’océan Atlantique »

COMING INTO FORCE

3. This Act comes into force on the later of the day section 331 of the *Jobs and Growth Act, 2012* comes into force and the day on which this Act receives royal assent.

Coming into force

ENTRÉE EN VIGUEUR

3. La présente loi entre en vigueur à la date d’entrée en vigueur de l’article 331 de la *Loi de 2012 sur l’emploi et la croissance* ou, si elle est postérieure, à la date de sanction de la présente loi.

Entrée en vigueur